Avis de Concours Externe, Interne, 3ème concours d'accès au grade de Technicien territorial Principal de 2ème classe

Session 2026

Par arrêté de la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe, en date du 22 septembre 2025, est organisé au titre de l'année 2026 le concours de technicien territorial principal de 2e classe, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Guadeloupe.

Le nombre de poste ouverts aux concours est réparti comme suit :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Bâtiment, génie civil	02	01	01	04
Réseaux, voirie et infrastructures	02	01	01	04
Aménagement urbain et développement durable	02	01	-	03
Déplacements, transports	01	01	-	02
Espaces verts et naturels	02	01	01	04
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	03	02	01	06
Métiers du spectacle	01	01	-	02
Total	**13**	**08**	**04**	**25**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU CONCOURS EXTERNE :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme homologué au niveau 3 sanctionnant une formation technico-professionnelle,
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié (*)

correspondant à l'une des spécialités ouvertes.
Cette condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le jour de la 1ère épreuve, soit le 9 avril 2026.

Mesures dérogatoires :

- ou aux pères ou mère de 3 enfants et plus
- ou aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports

(*) Les demandes d'équivalence de diplômes seront appréciées par la Commission d'équivalence de titres et diplômes placée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs, arbitres et juges de haut niveau inscrit sur la liste établie chaque année par le ministre chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

- CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU CONCOURS INTERNE

  Le concours interne est ouvert :
  - aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière,
  - aux militaires
  - ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions,

  comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1er janvier 2026).

  Les candidats devront également justifier être en poste à la clôture des inscriptions, soit au 26 novembre 2025.

- CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU TROISIEME CONCOURS

  Le troisième concours est ouvert :
  - aux candidats justifiant de 4 ans au moins de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens,
  - aux candidats justifiant de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale,
  - aux candidats justifiant d'activités en qualité de responsable d'une association.

Le retrait des dossiers s'effectuera

par préinscription :

- **en ligne** sur le site internet www.cdg971.com rubrique concours-0territorial **(du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 19 novembre 2025 18h inclus, dernier délai)**
- **au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe** : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

Par voie postale, en courrier simple, en précisant la nature du concours (externe, interne ou 3ème voie) au siège du Centre de Gestion. Les demandes devront être adressées au plus tard le **mercredi 19 novembre 2025** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

DATE LIMITE DE DÉPÔT (16 H 30) **OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS**

(le cachet de la Poste faisant foi) :
Le mercredi 26 novembre 2025

AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE

DATE DE L'EPREUVE ECRITE : **Jeudi 09 avril 2026**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le pôle Emploi-Concours et Dynamiques Professionnelles :

- Par téléphone au 05.90.99.45.00
- Par mail à l'adresse : concours@cdg971.com